



ADHESION AMA 2025

Si vous souhaitez bénéficier de tous les avantages, aides et séjours proposés par l'Association des Agents Municipaux d'Allauch, merci de remplir le formulaire ci-dessous.

Les employés municipaux de la commune (contractuels, stagiaires, titulaires et retraités) peuvent adhérer moyennant une cotisation annuelle de 25 € (ou 40 € par couple adhérent).

La carte de membre 2025 vous sera remise début 2025.

La date limite de l'adhésion pour l'année 2025 est fixée <u>au 31 janvier 2025.</u> Les nouveaux agents, arrivés en cours d'année, pourront adhérer jusqu'au 30 juin 2025.

Nom, prénom de l'agent :
Service :
Mail personnel (obligatoire*): * l'adresse mail est obligatoire afin de pouvoir vous informer de nos offres et vous permettre l'accès à notre site d'avantages et offres à tarifs préférentiels CE
Mobile personnel:
ENFANTS (merci de précisez nom, prénom et date de naissance)
Avez-vous un conjoint adhérent à l'AMA : ☐ OUI - ☐ NON - Tarif : 40 € pour le couple
Si oui : Nom, prénom :
☐ J'autorise le service du Personnel à prélever sur mon salaire la somme de 25 € pour mon adhésion à l'A.M.A
☐ Je joins mon chèque de 25 € (ou 40 € couples adhérents) à l'ordre de l'AMA
☐ Je m'engage à avoir pris connaissance de la Charte de l'AMA et de la respecter
SIGNATURE:

Document à retourner exclusivement par mail à : ama@allauch.com

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association des Municipaux d'Allauch destiné uniquement à la communication de l'ensemble des activités. Les données collectées seront conservées pour une durée maximale de 5 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consultez le site Cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif vous pouvez contacter le cas échéant le correspond AMA, Valérie RUFFINI ou ama@allauch.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.